

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 31 mars 2023

N° 2023-138

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS:

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST

Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE

Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU

Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ

Mme Anne-Eugénie GASPAR à M. Thierry TRIJOULET

Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS

M. Jérôme PESCINA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM

M Kévin SUBRENAT à M Patrick BORET

M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50 Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53 Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53 M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h

Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30 Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30

M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40

Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30

M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30 M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30

M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32

Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00

Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30 Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00

Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45

M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50

M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30 M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15

M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15 M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32

M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32

Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00

M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40

M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30

M. Laurent GUILEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20

M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30

Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10

Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53 M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25

M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25

Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00

M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20

M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00 Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 31 mars 2023	Délibération
Direction de la programmation budgétaire	N° 2023-138
Service Aides Versées	

Cotisations / adhésions aux organismes - Année 2023 - Délibération cadre - Décision - Autorisation

Madame Véronique FERREIRA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années au sein de Bordeaux Métropole, les adhésions auprès de différents organismes font l'objet d'une délibération cadre regroupant l'ensemble des montants à verser chaque année.

Cette délibération permet ainsi de réaffirmer l'intérêt de l'adhésion aux organismes concernés pour Bordeaux Métropole et d'entériner l'actualisation de montants des cotisations à verser.

Cette délibération permet également de prendre en compte les nouvelles adhésions présentant un intérêt pour notre établissement public ainsi que les cotisations pour lesquelles il est proposé de ne pas reconduire le partenariat.

Le tableau annexé à la présente délibération recense l'ensemble des organismes pour lesquels il est proposé que Bordeaux Métropole cotise au titre de l'exercice 2023. L'évolution par rapport à l'exercice 2022 se présente de la façon suivante :

	Nombre d'organismes	Montant
2022	93*	735 248 €*
2023	98	758 477 €
Evolution	+ 5 %	+ 3%

^{*}Données et montants de la délibération cadre 2022 + délibérations spécifiques

Le montant global de cotisations qui sera versé en 2023 est en augmentation de 3% par rapport à l'exercice 2022, soit une évolution de 23 229 €.

Le nombre d'organismes pour lesquels une cotisation sera versée en 2023 passe de 93 à 98 en tenant compte des nouvelles adhésions (+ 6) et des non-renouvellements (- 1).

Enviropea

L'Association ENVIROPEA est une association d'accompagnement au montage et à la rédaction de projets européens spécialisée dans les projets liés à l'environnement.

Elle a également une mission d'assistance au programme européen LIFE mise en place par le Ministère de l'Ecologie dès 2003. A ce titre, Bordeaux Métropole a bénéficié de son accompagnement lors du dépôt de la candidature du projet LIFE-Biodiver'Cité et Résilience (LIFE-BCR) en novembre 2021, projet qui vient officiellement d'être lancé le 1er décembre 2022 et ce pour 5 ans.

Cette adhésion permettra à Bordeaux Métropole de bénéficier, de conseils privilégiés et personnalisés, d'une demi-journée d'accompagnement adaptée à nos besoins et nos projets. Mais aussi d'un tarif préférentiel sur les prestations d'ENVIROPEA (stratégie de communication, accompagnement à la mise en œuvre du projet LIFE-BCR y compris son audit), d'informations ciblées sur nos thématiques de travail (environnement, énergie, transition), enfin d'être destinataire de la lettre d'ENVIROPEA et des lettres spécifiques dédiées aux adhérents avec des éléments clés pour notre veille quotidienne.

La cotisation prévue en 2023 pour cet organisme s'élève à 330 €.

Fédération des Elus des Entreprises Publiques Locale (FedEpl)

L'adhésion à la FedEpl permettra à Bordeaux Métropole de bénéficier pleinement de son expérience, de ses conseils administratifs et juridiques actualisés sur les entreprises publiques locales, les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales et les sociétés d'économie mixte à opération unique.

Cette adhésion permettra également d'échanger avec d'autres collectivités utilisant des entreprises publiques locales pour mettre en œuvre leurs politiques, en France et en Europe et de bénéficier de son appui pour trouver les réponses à de nouvelles attentes liées notamment à la renaturation de la métropole.

La cotisation prévue en 2023 pour cet organisme s'élève à 6 000 €.

Acoucité

L'association «Acoucité » a été créée en 1996 à l'initiative du Grand Lyon, l'université Gustave Eiffel, l'école nationale des travaux publics de l'Etat (ENTPE), le Centre d'Études et Expérience en Risques, Environnement, Mobilité et Urbanisme (CEREMA), le centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), et réunit d'autres partenaires comme le Ministère de la transition écologique, l'ADEME, plusieurs collectivités territoriales, l'ATMO-Auvergne-Rhône Alpes, l'aéroport de Lyon, le syndicat en charge du portage du SCoT de l'agglomération lyonnaise.

L'association œuvre en faveur de l'assistance aux élus et responsables des collectivités locales face aux problèmes soulevés par le bruit en milieu urbain et en milieu construit. Elle pilote notamment l'observatoire du bruit de la métropole lyonnaise et accompagne à des degrés divers d'autres collectivités dans le montage et la gestion d'observatoires aux contours plus ou moins ambitieux.

La cotisation prévue en 2023 pour cet organisme s'élève à 800 €.

<u>Association Nationale Des Elus du Sport (ANDES)</u>

Regroupant des élus en charge des sports de l'hexagone et d'Outre-mer, l'Association Nationale des Elus en charge du Sport, (ANDES) permet d'échanger sur les politiques sportives des villes et de représenter les intérêts des Collectivités locales auprès de l'Etat et du mouvement sportif. L'objectif de l'ANDES est d'accompagner et de soutenir dans la mise en place des politiques sportives, de capitaliser et échanger sur les expériences des élus locaux et techniciens en charge des sports.

A ce jour, de nombreux enjeux rencontrés par la Métropole en la matière sont traités par l'ANDES comme la question des équipements sportifs (Stades, piscines et autres équipements) faisant pleinement écho aux problématiques que la Métropole traite au titre des EIM sport, du RI piscine et RI sport.

Cette adhésion permettra d'accéder à des données et un réseau pour alimenter et enrichir les projets portés en la matière.

La cotisation prévue en 2023 pour cet organisme s'élève à 1 800 €.

Chaire Universitaire Aix-Marseille

Le nouveau Schéma de Développement Economique Métropolitain intègre dans ses axes stratégiques la promotion du territoire de manière raisonnée.

En ce sens, la Direction Générale du Développement économique vient de relancer de nouvelles priorités marketing, appuyées par un plan d'actions marketing en cours d'élaboration. La Chaire Attractivité et Marketing Territorial est un outil pour y concourir.

Elle a été fondée en 2012 et co-financée, à sa création, par Bordeaux Métropole qui a poursuivi son adhésion jusqu'en 2020.

Elle est constituée d'un ensemble d'acteurs (universitaires, collectivités territoriales, experts et professionnels, organismes institutionnels) dont l'objectif est de produire des études, de former et d'animer un réseau afin de permettre aux collectivités territoriales d'être en veille sur les pratiques du marketing territorial, que ce soit à l'échelle nationale mais aussi internationale. Elle produit également des études et mène des recherches sur ces thématiques.

Le programme 2023 de la Chaire s'appuie entre autres sur un forum qui sera organisé en Avril 2023 à Toulouse dont le thème est dédié particulièrement aux impacts des démarches d'attractivité sur les sujets de transitions sociétales, du développement endogène et exogène.

Ce sujet est phare pour permettre l'élaboration d'un plan marketing adapté à ces nouveaux enjeux.

La cotisation prévue en 2023 pour cet organisme s'élève à 10 000 €.

Association de Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques (ARSAG)

L'Association de Recherche Scientifique sur les Arts Graphiques (ARSAG) organise régulièrement des journées d'étude sur la conservation préventive, curative et la restauration des archives. Elle publie également une revue spécialisée en conservation-restauration à laquelle contribue la direction des Archives de Bordeaux Métropole. La cotisation prévue en 2023 pour cet organisme s'élève à 80 €

En regard de ces nouvelles adhésions, il est proposé de ne pas renouveler 1 adhésion en 2023, car la structure a cessé son activité. Il s'agit de :

FING (Fondation Internet Nouvelle Génération)

Compte tenu des modalités d'indexation et de l'impossibilité pour certains organismes de confirmer, dans l'attente de l'adoption de leur budget, le montant exact de la cotisation 2023 qui sera adressée à Bordeaux Métropole, certains des montants proposés présentent un caractère prévisionnel. De ce fait, dans le cadre du paiement des cotisations 2023, il est admis que seront à régler les montants mentionnés sur les appels à cotisations (dès lors qu'ils respecteront les modalités prévues dans le cadre de l'adhésion de Bordeaux Métropole) et qui pourront par conséquent être différents de ceux mentionnés dans l'annexe jointe à la présente délibération. Un compte-rendu des cotisations exécutées sera joint dans le cadre du compte administratif 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2023-38 du 27 janvier 2023 approuvant le budget primitif pour l'exercice 2023.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les organismes listés dans le tableau ci-annexé, ont tous un lien direct avec les différentes politiques métropolitaines et que l'adhésion de Bordeaux Métropole

présente une aide à la mise en œuvre de ces politiques,

DECIDE

<u>Article 1</u> : de reconduire l'adhésion de Bordeaux Métropole auprès de 92 organismes identifiés dans l'annexe jointe à la présente délibération,

<u>Article 2</u>: de confirmer la non-reconduction de l'adhésion de Bordeaux Métropole à l'organisme suivant :

- Fondation Internet Nouvelle Génération :

<u>Article 3</u>: de confirmer l'adhésion de Bordeaux Métropole aux 6 nouveaux organismes suivants:

- Enviropea
- FedEpl
- Acoucité
- Andes
- Chaire Universitaire Aix-Marseille
- Arsag

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés. Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote: Monsieur DELPEYRAT, Monsieur LABESSE, Monsieur GARNIER, Madame PAPIN, Madame KISS, Monsieur PAPADATO, Madame JAMET, Monsieur PFEIFFER, Monsieur RUBIO, Monsieur GUENDEZ, Madame ZAMBON, Madame RAMI, Monsieur CHAUSSET, Madame CURVALE, Monsieur GHESQUIERE, Madame RECALDE, Madame SAADI, Monsieur TOURNERIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023 Pour expédition conforme,

la Vice-présidente,

DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023

Madame Véronique FERREIRA